

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 412

présenté par

M. Apparu, M. Martin, M. Solère, M. Vitel, M. Aubert, M. Douillet, M. Fromion, Mme Le Callennec, Mme Genevard, M. Riester, M. Perrut et M. Decool

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« dizaine »

le mot :

« trentaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dire que cela fait « une dizaine d'années » que le pourcentage d'élèves en difficulté face à l'écrit a augmenté, est une façon subtile mais néanmoins grossière de faire porter les échecs de l'école à l'ancienne majorité. L'objectivité devant prévaloir dans un projet de loi, cet amendement propose de remplacer le mot « dizaine » par « trentaine ».